RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SYLVAGREG
Société par actions simplifiée au capital de 105 280 euros
Siège social : 137 rue de l'Egalité 59160 LOMME
RCS LILLE METROPOLE n°330 688 482

DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-six, le 1er septembre 2026

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société :

Ancienne adresse :
137 rue de l'Egalité 59160 LOMME

Nouvelle adresse :
300 C rue de Lille, 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE
à compter du **1er octobre 2026**.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé au **300 C, rue de Lille, 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE**.*
Il pourra être transféré partout ailleurs en France ou à l'étranger en vertu d'une décision des associés.

Toutefois, le siège peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du directoire sans qu'il soit besoin d'une ratification par une décision des associés.

Lors d'un transfert décidé par le directoire, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente DAU à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et administratives consécutives au transfert du siège social, notamment auprès du Guichet unique des formalités des entreprises.

De tout ce que dessus, il a été dressé la présente DAU, qui a été signée par l'associé unique.

Fait à Lomme, le 1er septembre 2026

Associé Unique ICARE

[redacted]

CONFORME
2026